



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Classe de défense et de sécurité globale



© E. Rabet / SGA COM

V ADE-MECUM

Département des politiques en faveur de la jeunesse
Bureau *égalité des chances*
dsnj-dispositifs-jeunesse.contact.fct@intradef.gouv.fr
09 88 68 67 84 / 09 88 68 67 91

Mise à jour : mars 2019



La jeunesse au cœur de la défense

SOMMAIRE

I. Qu'est-ce qu'une CDSG ?	4
II. Cadre institutionnel	5
II.1. Le plan <i>égalité des chances</i>	5
II.2. Le protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale du 20 mai 2016	5
III. Cadre partenarial	7
III. 1. Principes généraux	7
III. 2. Cadre pédagogique et éducatif	8
III. 3. Valorisation et évaluation	9
III. 4. Moyens horaires	10
III. 5. Moyens financiers	10
IV. Organisation et contenu	11
V. Feuille de route pour créer une CDSG	13
VI. Pilotage du dispositif CDSG	14
VII. Annexes	15
Annexe 1 : circulaire d'application du protocole interministériel du 20 mai 2016	16
Annexe 2 : le parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale	20
Annexe 3 : convention générique de partenariat entre un établissement scolaire et une unité militaire	21
Annexe 4 : cartographie des CDSG	25
Annexe 5 : exemple de CDSG en partenariat avec une unité de l'armée de terre	26
Annexe 6 : exemple de CDSG en partenariat avec un bâtiment de la marine nationale	27
Annexe 7 : exemple de CDSG en partenariat avec une base de l'armée de l'air	28
Annexe 8 : mallette de soutien aux projets d'enseignement de défense des CDSG	29
Annexe 9 : exemple de valorisation des CDSG	30
Annexe 10 : témoignages	31
Annexe 11 : ressources et contacts	32
Annexe 12 : glossaire	33

I. Qu'est-ce qu'une CDSG ?

Un projet pédagogique et éducatif interdisciplinaire, en partenariat avec une unité militaire...

Une classe défense et sécurité globale (CDSG) est un projet pédagogique et éducatif interdisciplinaire et pluriannuel, en lien avec la défense et la sécurité, mené à l'initiative d'un établissement scolaire, en partenariat avec une unité militaire marraine. Il consiste en des temps de rencontres et d'échanges entre les élèves et les militaires répartis tout au long de l'année.

qui s'adresse à la jeunesse dans sa diversité...

Ce dispositif est destiné à des classes de collège (majoritairement sur les niveaux 4^e et 3^e) et à des classes de lycée de la voie générale et technologique ou professionnelle. Inscrites dans le plan *égalité des chances* (2007), les CDSG s'adressent en priorité à des établissements situés en réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) ou en zone rurale isolée sans que cela soit exclusif des autres établissements scolaires.

pour contribuer à l'acquisition des connaissances et des compétences...

En lien avec les programmes scolaires, les CDSG contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans une approche concrète, complémentaire et transversale. Grâce à la rencontre avec des militaires, d'active ou de réserve, qui incarnent l'engagement et les valeurs citoyennes, elles offrent aux élèves l'occasion de partager une expérience riche et constructive dans laquelle ils peuvent s'identifier.

avec un enjeu de société essentiel : former les citoyens de demain.

Si les CDSG sont un dispositif relativement simple à mettre en œuvre et peu coûteux, elles portent un enjeu de société essentiel : former les jeunes d'aujourd'hui à être les acteurs de demain, en étant des citoyens responsables et engagés dans un monde complexe et instable.



Les CDSG peuvent prendre différentes formes et leur mise en œuvre doit rester souple afin de répondre aux besoins et aux objectifs définis par l'établissement scolaire et l'unité militaire, tout en s'adaptant aux moyens et aux contraintes. Ce vade-mecum n'a pas vocation à standardiser le dispositif. Bien au contraire, il est destiné à accompagner les acteurs en leur donnant le cadre général, des repères, des exemples et des ressources.

II. Cadre institutionnel

II.1. Le plan *égalité des chances*

Les CDSG font partie des actions du plan *égalité des chances* (PEC), créé en 2007 par le ministère de la défense afin de contribuer à un principe d'équité sociale et de renforcer la cohésion nationale.

Les **8 actions**
du PEC
en faveur des jeunes



classes défense et sécurité globale (CDSG) ;
cadets de la défense ;
cordées de la réussite (tutorat grandes écoles) ;
ouverture sociale des lycées de la défense ;
classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) ;
réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement de la
défense nationale (PMIP-DN) ;
stages au sein du ministère des armées.

Objectifs du
ministère des armées
à travers le PEC



développer le sens de la citoyenneté et le partage des valeurs
de la République ;
développer le civisme en transmettant le savoir-être, l'éthique
civique et les valeurs collectives qu'incarnent les armées ;
éduquer aux questions de défense ;
faire connaître et promouvoir l'institution militaire ;
faire vivre le lien armées - Nation et plus précisément le lien
armées - jeunesse.



Après dix ans de fonctionnement, le PEC bénéficie chaque année à plus de 30 000 jeunes, la plupart âgés de 14 à 25 ans.

Le PEC témoigne ainsi de la participation active des armées aux politiques sociales de l'État en marge de leur mission principale de défense tout en concourant aux politiques d'information sur les carrières militaires. Le PEC est désormais reconnu comme un des axes majeurs des synergies entre le monde de la défense et celui de l'éducation.

II.2. Le protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale du 20 mai 2016

Le protocole réaffirme l'importance du partenariat, existant depuis 1982, entre le ministère des armées et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation autour de la jeunesse sur les questions de défense et de sécurité nationale. Le protocole de 2016 est élargi au ministère de l'agriculture et de l'alimentation dont les établissements sont donc désormais concernés par les actions proposées par le ministère des armées.

(→ *annexe 1*)

Le protocole définit les orientations qui doivent se traduire par les **5 axes** d'efforts suivants :



renforcer l'enseignement de défense et la formation des enseignants ;
développer les relations entre la défense et l'enseignement supérieur ;
participer à la lutte contre le décrochage scolaire et contribuer à la détection des jeunes en difficulté de lecture ;
favoriser le lien armées-jeunesse, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes ;
favoriser la reconversion des militaires au sein du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Le principe d'égalité des chances est réaffirmé et doit se décliner avec les objectifs suivants :

- développer les dispositifs existants, orienter les actions les concernant en direction des jeunes issus de milieux défavorisés, habitant ou scolarisés dans les quartiers ou établissements prioritaires ;
- développer les liens avec des partenaires de la société prêts à participer à des actions communes (garde nationale, associations, entreprises, fondations, opérateurs du service public de l'emploi, etc...) ;
- rendre plus visibles et mieux faire connaître les dispositifs du ministère des armées.

III. Cadre partenarial

III. 1. Principes généraux

Créées en 2005 dans l'académie de Nice, les CDSG se sont développées de manière spontanée et progressive pour resserrer le lien armées - jeunesse distendu à la suite de la suspension de la conscription en 1997. Le dispositif a été institutionnalisé et intégré officiellement dans le *Protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale*. Il est aujourd'hui un dispositif phare du partenariat entre les armées et l'éducation nationale.

Le dispositif s'est considérablement développé au cours des dernières années, notamment à la suite des attentats de 2015. En 2018, environ 270 CDSG et ateliers défense existent, touchant plus de 6 000 élèves. La majorité des classes est en collège, dont environ 20% en éducation prioritaire. Plus de 200 unités militaires (gendarmerie et DMD comprises) parrainent une classe.

(→ *annexe 4 : cartographie des CDSG*)

Les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques témoignent d'un impact très positif du dispositif sur les élèves et la classe. Les CDSG apportent, en effet, un cadre structurant et stimulant qui a des effets sur la motivation, le comportement et l'appétence scolaire des élèves. S'appuyant sur un enseignement concret, elles donnent du sens aux apprentissages tout en valorisant l'implication des élèves.

Le projet peut intégrer d'autres partenaires que l'unité militaire :

- ✓ des acteurs de la sécurité : police, pompiers, sécurité civile...
- ✓ des acteurs d'autres domaines : mémoire, patrimoine...

L'unité militaire peut être géographiquement éloignée de la classe et constituer ainsi une réponse au maintien du lien armées - nation dans les « déserts militaires ». Si l'éloignement géographique le justifie, la CDSG peut prendre la forme d'un « atelier défense ».



Inspirés du concept des CDSG, les ateliers défense en sont une déclinaison à un niveau local lorsque le nombre d'unités militaires est insuffisant pour répondre à la demande des équipes pédagogiques.

Ainsi, ces ateliers défense, surtout développés en zone de défense et de sécurité Nord, sont construits sur un partenariat entre la DMD et l'établissement scolaire. La DMD apporte alors une aide matérielle, humaine et technique pour proposer différentes activités au sein de l'atelier : visite d'unités, échanges avec les soldats de l'opération Sentinelle, actions de solidarité, visite de lieux de mémoire... Ces ateliers permettent un maillage étroit du territoire.



Si les CDSG sont un moyen efficace de contribuer aux liens armées – jeunesse et, si elles permettent de faire découvrir aux élèves les métiers dans différents domaines de la défense et de la sécurité, elles ne sont pas un moyen pour « militariser » l'enseignement, ni un vecteur de recrutement précoce. Il convient d'être très attentif sur ce point.

III. 2. Cadre pédagogique et éducatif

En suspendant en 1997 l'appel sous les drapeaux, l'État a confié à l'éducation nationale la mission de faire connaître aux jeunes et de partager les notions indispensables de défense et de sécurité nationale. Cette action, concentrée à l'origine sur le « **parcours de citoyenneté** » (enseignement de défense au collège et au lycée, recensement à 16 ans, journée défense et citoyenneté), s'étend maintenant à l'ensemble du parcours scolaire.

L'enseignement de défense



développer chez les élèves un esprit et une culture de la défense et de la sécurité nationale :

- appropriation des valeurs fondamentales de notre pays ;
- prise de conscience des risques et des menaces ;
- capacité de résilience nationale.

Le partenariat avec une unité militaire est un appui et un apport concrets à l'enseignement de défense qui se décline dans les cadres pédagogiques et éducatifs suivants, auxquels les CDSG concourent :

✓ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (SCCC)

dont les CDSG permettent d'aborder de manière transversale les 5 domaines :

1. les langages pour penser et communiquer ;
2. les méthodes et outils pour apprendre ;
3. la formation de la personne et du citoyen ;
4. les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
5. les représentations du monde et l'activité humaine.

✓ L'enseignement moral et civique (EMC)

Deux modules « défense » sont clairement identifiés dans le cadre de l'EMC au collège et au lycée.

Cycle 4 (niveau 3 ^e)	Niveau 1 ^{ère}
<p>L'engagement : agir individuellement et collectivement</p> <p>→ la journée défense et citoyenneté ;</p> <p>→ les citoyens et la défense nationale ;</p> <p>→ les menaces sur la liberté des peuples et sur la démocratie ;</p> <p>→ les engagements européens et internationaux de la France.</p>	<p>Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne</p> <p>Défendre:</p> <p>→ organisation et enjeux de la défense nationale ;</p> <p>→ l'engagement dans des conflits armés ;</p> <p>→ la sécurité internationale.</p>

✓ Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

dans lesquels les CDSG s'inscrivent naturellement et qui permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet interdisciplinaire et transversal conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective, en lien ou non avec les thématiques proposées.



✓ Les parcours éducatifs

auxquels les CDSG contribuent par un apport institutionnel, culturel, professionnel et humain.

Parcours citoyen

Préparer les élèves à devenir de futurs citoyens, conscients de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. (→ annexe 2)

Transmettre les valeurs et les principes de la République.

Développer

- les compétences sociales et civiques ;
- l'esprit d'engagement et d'initiative ;
- les valeurs collectives, l'entraide et la solidarité.

Sensibiliser au travail de mémoire.

Faire connaître le rôle de l'armée dans la société.

Construire le lien armées – Nation / armées – jeunesse.

→ participation à des commémorations, visite d'un lieu de mémoire, actions de solidarité, participation à des rallyes citoyens...

Parcours avenir

Permettre à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.

Faire découvrir :

- les formations et la diversité des métiers des armées ;
- les métiers en lien avec la défense et la sécurité.

Lutter contre les différents stéréotypes.

Contribuer à l'égalité filles – garçons.

Parcours artistique et culturel

Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique et culturelle personnelle.

Faire découvrir :

- des lieux de mémoire ;
- le patrimoine des armées ;
- le patrimoine littéraire, cinématographique, musical et pictural en lien avec la défense et les armées.

Parcours santé

Contribuer au développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; à la prévention et à la protection de la santé.

Faire découvrir :

- le rôle des services de santé des armées ;
- la médecine opérationnelle en OPEX ;
- la prise en charge des blessés ;
- le travail de résilience.

III. 3. Valorisation et évaluation

Valorisation dans l'outil FOLIOS

L'outil FOLIOS est un outil de suivi et de valorisation qui permet à l'élève de rassembler les éléments concernant les projets et actions auxquels il participe dans le cadre des différents parcours éducatifs. Il permet à l'élève de prendre conscience de son propre parcours et de participer activement à sa construction. Cet outil est accessible à la famille de l'élève ainsi qu'au personnel de l'éducation nationale et aux partenaires.

Évaluation dans le cadre de l'examen du diplôme national du brevet (DNB)

Le travail réalisé dans le cadre de la CDSG peut entrer dans le cadre de 2 évaluations du DNB :

- l'épreuve écrite d'histoire-géographie – enseignement moral et civique ;
- l'épreuve orale de soutenance qui porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou sur l'un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs suivis par le candidat.

III. 4. Moyens horaires

L'établissement peut faire entrer la CDSG dans différents cadres horaires selon ses moyens et ses contraintes. Il existe plusieurs situations :

- le volume horaire des enseignements spécifiques et activités liés au projet de la CDSG est intégré, notamment dans le cadre des EPI, aux horaires obligatoires par classe et par niveau ; il n'y a donc pas d'heures supplémentaires attribuées au projet ;
- un volume horaire spécifique, pris sur la dotation de l'établissement, est attribué pour le projet sur tout ou partie de l'année ;
- des heures, prises sur l'enveloppe « accompagnement éducatif », peuvent être attribuées au projet.

III. 5. Moyens financiers

Pour financer les activités du projet de la CDSG, notamment les sorties et les déplacements, l'établissement est souvent amené à prendre le budget sur sa dotation de fonctionnement. D'autres pistes sont envisageables :



- ✓ les appels à projet du rectorat ;
- ✓ les appels à projets de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées (DPMA), en partenariat avec l'éducation nationale et l'enseignement agricole ;
- ✓ les appels à projet des collectivités territoriales ;
- ✓ les mécénats ;
- ✓ les financements participatifs.

Au ministère des armées, la DPMA soutient financièrement les projets pédagogiques en lien avec la mémoire, les conflits contemporains et/ou l'enseignement des valeurs citoyennes. Les demandes de subventions sont à effectuer *via* le site internet *chemins de mémoire* où il est possible de télécharger un document de demande de subvention à l'adresse :

www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/financement-de-projets-pedagogiques-0

IV. Organisation et contenu

Un dispositif protéiforme.	Une CDSG peut prendre plusieurs formes selon le choix de l'établissement : classe constituée, classe à option (au sein d'un même niveau ou avec plusieurs niveaux de classe), projet de classe, enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), intégration de l'enseignement à l'EMC, ateliers défense...
Une organisation pédagogique qui s'adapte au projet de l'établissement et aux contraintes de l'unité militaire.	Bien que rien ne soit imposé, il est conseillé : <ul style="list-style-type: none">✓ un nombre d'heures hebdomadaires d'activités « défense et sécurité » réparties sur l'année ;✓ des relations suivies entre les élèves et les militaires :<ul style="list-style-type: none">• visite annuelle de l'unité marraine par la classe ;• témoignages périodiques de militaires référents au sein de la classe ;• échanges de courriels.✓ partenariats secondaires éventuels.
Les temps forts d'une CDSG.	+ importance de la visite de l'unité ; + rencontre avec les personnels de l'unité ; + participation à des cérémonies officielles militaires ou civiles.
Les grands axes pouvant être abordés...	<ul style="list-style-type: none">➤ défense des valeurs républicaines ;➤ défense du territoire ;➤ défense des populations ;➤ défense du patrimoine culturel ;➤ défense économique ;➤ cyber défense et dangers du Web ;➤ défense environnementale.
Les bonnes idées issues de l'expérience de CDSG.	+ création d'une attestation de fin de cycle permettant aux élèves de valoriser l'expérience acquise dans les CDSG, notamment lors d'entretien pour les formations ou métiers liés à la sécurité (→ <i>annexe 7</i>) ; + conservation, pour une durée déterminée, par la CDSG d'un emblème pour valoriser le travail de mémoire et encourager les jeunes générations à participer aux commémorations ; + création d'une page <i>Facebook</i> ® CDSG pour valoriser l'implication des élèves (→ <i>annexe 7</i>).

**Conseils aux unités
militaires
s'engageant dans une
CDSG.**

- ✓ Désigner un point de contact unique qui sera chargé d'assurer le lien avec l'équipe pédagogique. Ce personnel doit être volontaire.
- ✓ Bien préparer en amont les attendus de l'équipe pédagogique afin d'en évaluer la faisabilité. Le programme doit être adapté aux contraintes et aux activités de l'unité.
- ✓ Organiser une première visite de représentants de l'unité aux élèves en début d'année scolaire (prise de contact, présentation de l'unité, programmation).
- ✓ Rechercher 3 jeunes volontaires référents (dont le point de contact) afin que les élèves puissent s'identifier : un officier subalterne, un sous-officier, un militaire du rang. Dans la mesure du possible, ils seront systématiquement associés aux visites et participeront aux correspondances avec les élèves.

V. Feuille de route pour créer une CDSG

① **Étape 1 : naissance du projet**

L'équipe pédagogique interdisciplinaire élabore un projet sur le thème de la défense et de la sécurité, en lien avec le projet d'établissement et avec l'accompagnement au niveau départemental et académique de la mission « éducation défense ».

② **Étape 2 : contact avec le délégué militaire départemental (DMD)**

L'établissement contacte le DMD pour définir ensemble les objectifs du projet et trouver l'unité militaire la plus proche ou la plus adaptée. L'absence d'unité militaire proche n'est pas un obstacle.

③ **Étape 3 : recherche de l'unité militaire marraine**

Plusieurs possibilités sont offertes au DMD pour rechercher l'unité partenaire :

- démarcher directement les unités militaires présentes dans le département ;
- faire remonter la demande de recherche à la zone de défense et de sécurité (ZDS) afin d'étendre la recherche à l'ensemble de la région ;
- faire remonter la demande à la DSNJ qui sollicitera les états-majors d'armées :

dsnj-dispositifs-jeunesse.contact.fct@intradef.gouv.fr

④ **Étape 4 : construction du projet**

L'établissement et l'unité partenaire échangent pour affiner le projet et en définir les modalités de mise en œuvre (contenu, organisation, calendrier...).

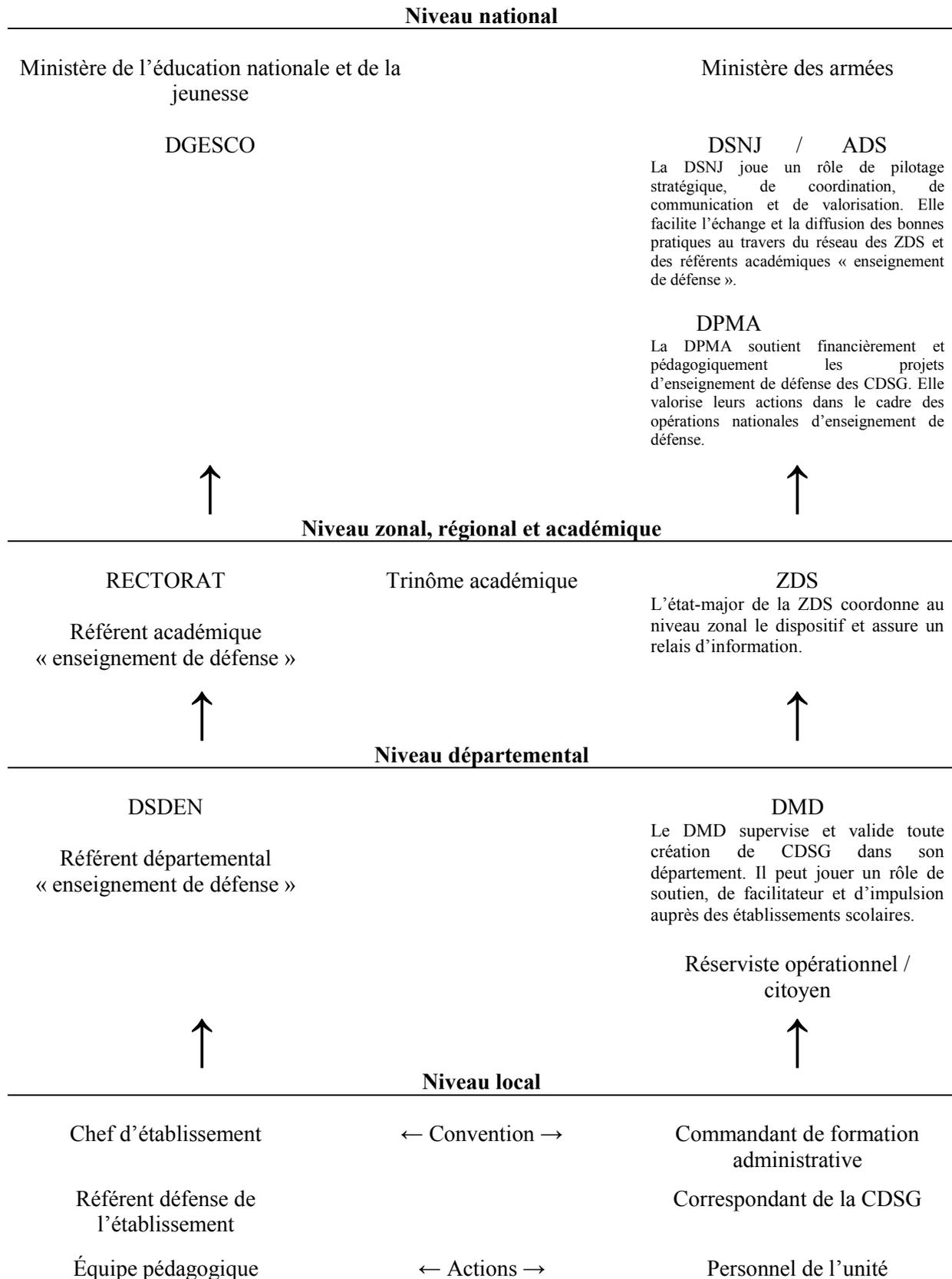
⑤ **Étape 5 : signature de la convention**

L'établissement, après validation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ou du rectorat, et l'unité militaire signent une convention qui doit être validée par le conseil d'administration de l'établissement scolaire.

⑥ **Étape 6 : remontée de l'information**

L'information est remontée par l'établissement, via la DSDEN, au rectorat et au trinôme académique, et par la DMD à la ZDS puis à la DSNJ.

VI. Pilotage du dispositif CDSG



VII. Annexes

Annexe 1 : circulaire d'application du protocole interministériel du 20 mai 2016

Annexe 2 : le parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale

Annexe 3 : convention générique de partenariat entre un établissement scolaire et une unité militaire

Annexe 4 : cartographie des CDSG

Annexe 5 : exemple de CDSG en partenariat avec une unité de l'armée de terre

Annexe 6 : exemple de CDSG en partenariat avec un bâtiment de la marine nationale

Annexe 7 : exemple de CDSG en partenariat avec une base de l'armée de l'air

Annexe 8 : soutien aux projets d'enseignement de défense des CDSG

Annexe 9 : exemple de valorisation de projets de CDSG

Annexe 10 : témoignages

Annexe 11 : ressources et contacts

Annexe 12 : glossaire

Annexe 1 : circulaire d'application du protocole interministériel du 20 mai 2016

Circulaire d'application du protocole interministériel du 20 mai 2016 Développer les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale

NOR : MENE1631955C

circulaire n° 2016-176 du 22-11-2016

MENESR - DGESCO CT - DGESIP - DGRI

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux présidentes et présidents d'université et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ; aux présidentes et présidents des communautés d'université et établissement ; aux présidentes et présidents et directeurs d'organismes de recherche

La signature, le 20 mai 2016 du nouveau protocole entre les ministères chargés de la défense, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'agriculture, marque à la fois le renouveau d'une action inscrite dans la continuité républicaine depuis le premier protocole Chevènement-Hernu de 1984, et la réponse à une actualité brûlante. Il constitue l'un des premiers volets de la « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ».

Le Président de la République avait déclaré en mars 2012 : « Le développement de l'esprit de défense passe aussi par l'école, l'école de la République. Toutes les actions qui découlaient des protocoles défense-éducation nationale qui avaient été mis en place au début des années 1980 seront revivifiées dans un **nouveau protocole orienté vers la diffusion de l'esprit de défense auprès des jeunes et auprès des enseignants.** »

La présente circulaire n'a pas pour objet de décliner les mesures prévues par le protocole du 20 mai, très clairement détaillées dans les fiches annexes, mais d'indiquer **dans quel esprit ce protocole doit être utilisé pour renforcer la cohésion nationale, former notre jeunesse pour affronter les responsabilités de futurs citoyens et acteurs économiques, culturels, sociaux et environnementaux, et donner au monde universitaire et scolaire, à la recherche, leur plein rôle dans la construction de la résilience nationale. L'éducation à la défense et à la sécurité nationale est un tout, et doit être intégrée dans le pilotage stratégique national et ses déclinaisons académiques, et à tous les niveaux, scolaires et universitaires.**

La mise en œuvre du protocole se fera selon trois axes :

- L'acquisition et le progrès des connaissances, confiés aux enseignants et enseignants chercheurs ;
- La promotion de l'esprit de défense et de l'engagement des agents et des élèves désireux d'aller plus loin ;
- La mobilisation concertée de tous les acteurs concernés.

A- L'enseignement des problématiques de défense et de sécurité nationales

1° L'enseignement de la défense et de la sécurité nationale prend dans la réforme des programmes en cours une importance encore accrue.

La loi de 1997 portant réforme du service national a créé pour l'éducation nationale l'obligation d'enseigner les principes de la défense en collège et en lycée. Les programmes en vigueur à la date de la signature du protocole ont été les premiers à avoir été, dans nombre de disciplines, conçus en intégrant cette obligation. Les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire renforcent encore cette prise en compte, qui fait partie intégrante du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». **Ainsi, cet enseignement s'articule avec la Grande Mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, le parcours citoyen** (qui complète naturellement le parcours de citoyenneté institué par la loi de 1997) **et l'enseignement moral et civique (EMC)**, dont par ailleurs le contenu en classe de première mentionne explicitement le rôle des trinômes académiques défense-éducation IHEDN, notamment dans l'organisation d'un débat sur l'éthique. Cette disposition est

particulièrement importante dans les circonstances dramatiques que vit notre pays. Il s'agit de faire vivre, pour les jeunes comme pour les enseignants, le lien entre les valeurs de la démocratie et de l'État de droit d'une part, les principes éthiques qui régissent leur défense d'autre part, et de construire ainsi les barrières intellectuelles et morales contre les dérives tant radicales que sécuritaires.

En outre, **cet enseignement de défense et sécurité nationales se place dans une logique interdisciplinaire**, qui concerne l'ensemble des disciplines et des cycles, au-delà des actions déjà engagées en histoire, géographie, éducation civique en collège et éducation civique, juridique et sociale en lycée, désormais enseignement moral et civique. Articulées avec l'éducation au développement durable, les problématiques de défense et sécurité nationales, déjà explicitement présentes en histoire, géographie et éducation morale et civique, peuvent également inclure les risques majeurs techniques, industriels, environnementaux, comme les thèmes de prolifération s'agissant des risques nucléaires, biologiques et chimiques. De même, la sensibilisation, à la défense économique, à la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation, à la protection du patrimoine culturel et de la propriété intellectuelle, sont indispensables aux futurs acteurs.

L'enseignement de défense contribue ainsi à faire appréhender aux élèves l'importance de l'excellence scientifique, technologique et industrielle, non seulement pour l'économie mais aussi pour la sécurité de notre pays.

Il a vocation naturelle à utiliser le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) des nouveaux programmes de collège.

L'inspection générale de l'éducation nationale accorde à ce champ, dans le cadre de son rôle d'expertise et d'évaluation, une attention particulière, tant en ce qui concerne la formation qu'en ce qui concerne l'animation pédagogique.

2° Il constitue un continuum, de l'école à l'enseignement supérieur, et un champ de recherche et de réflexion.

Les actions engagées dans le cadre des protocoles de 2007 et 2012 ont permis de relier la formation de base aux principes et aux logiques de défense et de sécurité dans l'enseignement scolaire à leur approfondissement dans l'enseignement supérieur comme à l'intégration de ces problématiques dans les cursus post-baccalauréat. Ce lien doit être développé, en s'appuyant sur l'expérience acquise des unités d'enseignement libre défense et sécurité nationales en licence, du référentiel national « Intelligence économique et nouveaux risques du XXI^e siècle ». L'objectif est double : parachever la formation du citoyen, préparer le professionnel à ses responsabilités envers la Nation.

Le protocole donne un rôle éminent à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui doivent retrouver toute leur place dans la réflexion stratégique et la recherche sur les politiques publiques de défense et sécurité nationales, sur les fragilités de nos sociétés et les menaces qui pèsent sur elles. L'entrée des organismes de recherche dans le champ du protocole est une des innovations les plus importantes par rapport aux protocoles de 2007 et 2012.

B- La promotion de l'esprit de défense et de l'engagement

L'éducation à la défense n'est pas une matière spécifique, ni un contenu supplémentaire qui viendrait encore alourdir les programmes. C'est au contraire un facilitateur, qui permet aux élèves de mieux s'approprier l'ensemble des programmes, à travers la promotion des valeurs fondamentales de notre société comme de la sécurité de notre pays. S'interroger sur ce que représente leur défense pour le citoyen donne du sens, aide à hiérarchiser les notions, à réfléchir sur l'engagement et sur la participation de chacun à la résilience nationale, jusqu'au dévouement le plus accompli et désintéressé.

Du côté des enseignants, l'engagement se traduit par un effort de formation, initiale et continue, au niveau des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe), grâce à l'action complémentaire des trinômes académiques qui doit permettre d'amplifier les actions au sein des écoles. Cet apport des armées et de la société civile devra être systématiquement recherché.

La mise en place de ces formations sera facilitée par la création de ressources numériques, sous forme de modules qui commenceront à être mis à la disposition des Espe et de l'éducation nationale à partir de l'année scolaire 2016-2017.

L'action des trinômes académiques permettra également de proposer aux enseignants de l'école, du collège et du lycée, des colloques et rencontres de niveau universitaire, unissant enseignants-chercheurs, enseignants scolaires, responsables militaires et acteurs de la société civile. Éducateurs et citoyens, les enseignants seront ainsi associés avec les acteurs de la communauté de défense pour la construction d'une culture commune de défense et sécurité nationales. La plate-forme Viaeduc gérée par Canopé pourra constituer un puissant moyen d'animation.

Par ailleurs, d'autres actions du protocole comportent un volet social ambitieux, qu'il s'agisse de la promotion de l'égalité des chances, de la contribution à la reconversion et à la diplomation des militaires. Elles contribuent directement ainsi à la cohésion sociale et donc à la sécurité intérieure et extérieure de notre pays. Les classes défense et sécurité globales, dont le nombre a dépassé 200, ont vocation à poursuivre leur développement, aux côtés du dispositif des cadets de la défense. Les partenariats pourront concerner l'ensemble des unités contribuant à la sécurité nationale (gendarmerie, douanes, affaires maritimes, etc.)

C- La mobilisation concertée de tous les acteurs concernés

La politique ambitieuse traduite par le protocole du 20 mai repose sur la mise en réseau de l'ensemble des acteurs.

- **Au niveau central**, au travers du comité de pilotage stratégique et des trois comités exécutifs prévus par la mise en œuvre et la gouvernance du protocole, ce sont les responsables des ministères concernés, les présidents et directeurs des organismes de recherche, le ministère chargé de l'agriculture, le directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale, le président de l'Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN.

- **Au niveau régional et académique**, ce sont les trinômes académiques, le réseau des référents enseignement de défense et sécurité nationales, les officiers généraux de zone de défense, les recteurs d'académie, chanceliers des universités, les présidents d'université et directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les associations régionales d'auditeurs de l'IHEDN, les directions régionales et départementales du ministère chargé de l'agriculture.

Il appartiendra aux recteurs de région académique et d'académie et aux officiers généraux de zone de défense de déterminer si la nouvelle organisation régionale doit se traduire par un niveau régional de coordination des trinômes académiques.

Le trinôme académique doit donc être au cœur d'un réseau associant les autres administrations régaliennes de l'État (police, gendarmerie, douanes, sécurité civile, etc.) et l'ensemble des problématiques de défense et sécurité nationales. Outre les armées et les administrations de l'État, ce réseau doit englober l'Institut des hautes études de défense nationale, l'Union-IHEDN, les collectivités territoriales qui souhaiteront s'y associer, les instances locales des organisations représentées à la Commission Armée-Jeunesse, les acteurs de la mémoire (Office national des anciens combattants et victimes de guerre, Fondation de la Résistance, Fondation de la France libre, Fondation Charles-De-Gaulle, Fondation pour la mémoire de la Déportation, Fondation pour la mémoire de la Shoah, associations de réservistes).

Le trinôme doit également trouver son assise territoriale par l'extension et l'activation du réseau des relais défense des bassins de formation et des établissements.

Les référents enseignement de défense et sécurité nationales recevront une lettre de mission qui, à partir d'une base nationale, pourra être précisée par le chef d'établissement. Leur réseau, né après le protocole de 2007, a trouvé au fil des années une existence collective, et doit maintenant diffuser largement, dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, être le moteur d'initiatives nombreuses couvrant tout le champ de ses missions.

La candidature des référents enseignement de défense et sécurité nationale, des représentants des recteurs au sein des trinômes académiques, des relais défense des bassins de formation et des établissements scolaires publics et privés sous contrat aux sessions nationales et régionales de l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN) doit être encouragée.

- **Les unités militaires et plus généralement les administrations concourant à la sécurité nationale** (gendarmerie, police, douanes, sécurité civile), le monde combattant, les associations de

réservistes, les associations promouvant l'esprit de défense, les délégations des associations membres de la Commission Armées-Jeunesse.

La mise en réseau de l'ensemble de ces acteurs, l'interaction entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, la recherche, dans le travail commun avec la communauté de défense est à la fois l'originalité majeure de cette politique et la condition de son succès. L'objet de l'enseignement de défense et de sécurité nationale est de former des citoyens actifs et engagés, des acteurs professionnels responsables. Si le protocole a pour cosignataire le ministère de la défense et celui de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche, cet objectif dépasse le champ de la défense militaire et peut donc impliquer des partenariats relevant d'autres départements ministériels, et en particulier celui de l'Intérieur, et embrasser la défense économique, environnementale, culturelle. La ministre a demandé à Jean-Yves Daniel, doyen honoraire de l'inspection générale de l'éducation nationale, de mener une réflexion sur ces nouveaux partenariats, à laquelle le délégué national pour l'éducation à la défense, Éric Barrault, apportera son concours.

L'ensemble des directions du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche impliquées par ce protocole, le délégué national pour l'éducation à la défense pour les programmes enseignement scolaire, enseignement supérieur et soutien, le coordinateur défense et sécurité de la direction générale de la recherche et de l'innovation pour le programme recherche, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos propositions et exemples d'actions et vous apporter leur soutien.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire, Florence Robine

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Simone Bonnaïfous

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général de la recherche et de l'innovation, Alain Beretz

Annexe 2 : le parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale



Annexe 3 : convention générique de partenariat entre un établissement scolaire et une unité militaire

	<p>Convention de partenariat</p> <p>dans le cadre de la mise en œuvre d'une</p> <p>Classe défense et sécurité globale</p> <p>(CDSG)</p> <p>entre</p>	
<p>Logo de l'unité militaire concernée</p>	<p>Nom, ville et département de l'établissement scolaire</p> <p>Et</p> <p>Nom de l'unité militaire</p>	<p>Logo de l'établissement scolaire</p>

Le

Entre les soussignés :

Nom de l'établissement scolaire (ville et département de l'établissement scolaire), représenté par nom/fonction, ci-après désigné « le collège » ou « le lycée » d'autre part ;

et

Le nom de l'unité militaire, représentée par grade/nom, ci-après désignée « l'unité militaire » d'autre part ;

ci-après nommés ensemble « les parties ».

Vu le protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale du 20 mai 2016, signé entre le ministère de la défense, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

vue la délibération du date du conseil d'administration du nom de l'établissement scolaire ;

il a été convenu ce qui suit :

Article premier : objet de la convention

Les Parties concluent la présente convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une classe de défense et sécurité globale (CDSG) en lien avec l'enseignement de défense pour, d'une part,

faire connaître aux élèves les acteurs et les enjeux de la défense et de la sécurité, d'autre part, pour favoriser le rayonnement des armées et développer le lien entre l'armée et la nation.

La présente convention formalise les relations entre les Parties, en définissant les engagements des parties durant **le ou les année(s) scolaire(s) concernée(s)**.

Le partenariat est défini en concertation avec tous les acteurs. Il pourra évoluer au cours de l'année scolaire en fonction du déroulement du projet, mais aussi en fonction des moyens et des contraintes de chacune des parties.

Article 2 : nature de la convention

Le partenariat s'organise de la façon suivante entre les Parties :

2.1 Les enjeux

Pour l'établissement scolaire :

- ✓ contribuer à l'apprentissage des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans le cadre d'une classe à projet et en lien avec les parcours citoyen, avenir et artistique et culturel ;
- ✓ sensibiliser les élèves aux contraintes et réalités de la vie professionnelle ;
- ✓ permettre aux élèves d'élargir leur horizon, en leur faisant découvrir un milieu professionnel peu connu ;
- ✓ faire découvrir aux élèves le rôle et les missions des forces armées ;
- ✓ faire découvrir aux élèves les différents métiers du soldat, du marin et de l'aviateur ainsi que les métiers des civils dans les armées.

Pour l'unité militaire :

- ✓ participer au rayonnement des armées en permettant aux jeunes de mieux connaître les missions des militaires au sein des armées, directions et services du ministère des armées ;
- ✓ contribuer au maintien et au développement du lien armée-nation ;
- ✓ contribuer au développement de l'esprit de défense ;
- ✓ développer le sens de la citoyenneté et le civisme en transmettant le savoir-être, l'éthique et les valeurs collectives qu'incarnent les armées ;
- ✓ promouvoir les métiers des militaires et des civils dans les armées ainsi que l'action des forces armées au quotidien et en mission.

2.2 Les engagements

Pour l'établissement scolaire :

- ✓ mettre en place un ou des projets autour de la défense et de la sécurité globale en s'appuyant sur le partenariat, sous l'autorité du responsable de l'établissement et d'un professeur référent assurant la liaison avec le correspondant de **l'unité militaire** ;
- ✓ organiser les liens entre la classe et **l'unité militaire**, en liaison avec le correspondant de **l'unité militaire**, dans le cadre de la progression pédagogique définie ;
- ✓ organiser le déplacement de la classe pour effectuer une ou des visites de **l'unité militaire** ;
- ✓ communiquer auprès des élèves sur les rôles, les missions et les métiers des armées.

Pour l'unité militaire :

- ✓ sensibiliser les personnels à l'enjeu que constituent l'accueil et l'information des plus jeunes ;
- ✓ désigner un correspondant pour la durée du partenariat qui sera en charge de l'organisation des échanges avec le groupe d'élèves ;

- ✓ assurer des échanges avec la CDSG au long de l'année scolaire, par les moyens de communication adaptés tels que courrier électronique, en fournissant notamment des éléments sur les activités et missions de l'unité, dans le strict respect des règles de confidentialité ;
- ✓ en fonction du programme d'activités de l'unité et de la disponibilité de son personnel, assurer une intervention au sein de l'établissement scolaire, sur demande de l'équipe pédagogique (présentation de l'unité, de ses missions, des différents métiers) ;
- ✓ accueillir les élèves de la CDSG dans l'unité une ou plusieurs fois par an ;
- ✓ faciliter l'accès à d'éventuelles autres unités de la même armée ou des autres armées.

Article 3 : modalités pratiques

3.1 Référents du partenariat

Le partenariat est animé par :

- pour l'établissement scolaire : **nom du point de contact** ;
- pour l'unité militaire : **nom du point de contact**.

3.2 Conditions d'accès aux installations militaires dans le cadre de visite de l'établissement scolaire

L'établissement scolaire s'engage à fournir, dans les délais fixés par l'**unité militaire**, les renseignements nécessaires pour les autorisations d'accès aux sites de l'unité. Le détail des modalités pratiques sera défini au préalable de toute activité entre l'établissement scolaire et l'unité militaire.

Toutefois, l'unité militaire se réserve le droit de refuser l'accès à un ou plusieurs élèves de la CDSG si les circonstances, notamment de sécurité, l'exigent, sans que cela puisse ouvrir un droit quelconque à réparation.

Lors de la visite, il est notamment interdit d'introduire dans l'enceinte du site de l'alcool, de la drogue, des armes, et autres objets de nature à présenter un caractère dangereux.

3.3 Couverture des risques

L'État étant son propre assureur, l'unité militaire est dispensée de souscrire une police d'assurance responsabilité civile et dommages. L'établissement scolaire doit justifier de la couverture des risques par la production d'une police d'assurance, avant toute visite au sein de l'unité militaire.

3.4 Conditions financières

En cas d'engagement financier dans le cadre de ce partenariat, les modalités seront définies conformément aux règles en vigueur.

3.5 Modalités de communication

Dans le cadre de sa communication, l'établissement scolaire s'engage à sensibiliser le corps enseignant et les élèves à :

- ne divulguer aucun nom de famille d'aucun militaire. Il est seulement autorisé de citer le nom de famille du commandant de l'unité militaire ;
- ne divulguer aucune information sur les prévisions de visites et/ou d'activités de l'unité militaire partenaire, particulièrement sur les réseaux sociaux.

L'établissement scolaire est autorisé à communiquer sur ses supports officiels sur l'existence de ce partenariat et sur les visites une fois terminées.

Avant toute opération de communication impliquant les participants, l'autorisation de captation, reproduction, de présentation, publication et diffusion de leur image doit être recueillie, pour les élèves auprès des représentants légaux.

Article 4 : durée et résiliation de la convention

La présente convention de partenariat est conclue pour les années scolaires **XXX**, soit jusqu'au **XXX**. Toute modification apportée à la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les parties.

L'unité militaire se réserve formellement le droit de mettre fin à la convention, à tout moment, sans préavis et sans que cette rupture anticipée puisse ouvrir, pour l'établissement scolaire ou les élèves de la CDSG, un droit quelconque à réparation. En ce cas, la convention prendra fin à compter du jour où la décision aura été formellement (par courrier écrit ou électronique) portée à la connaissance de l'établissement scolaire.

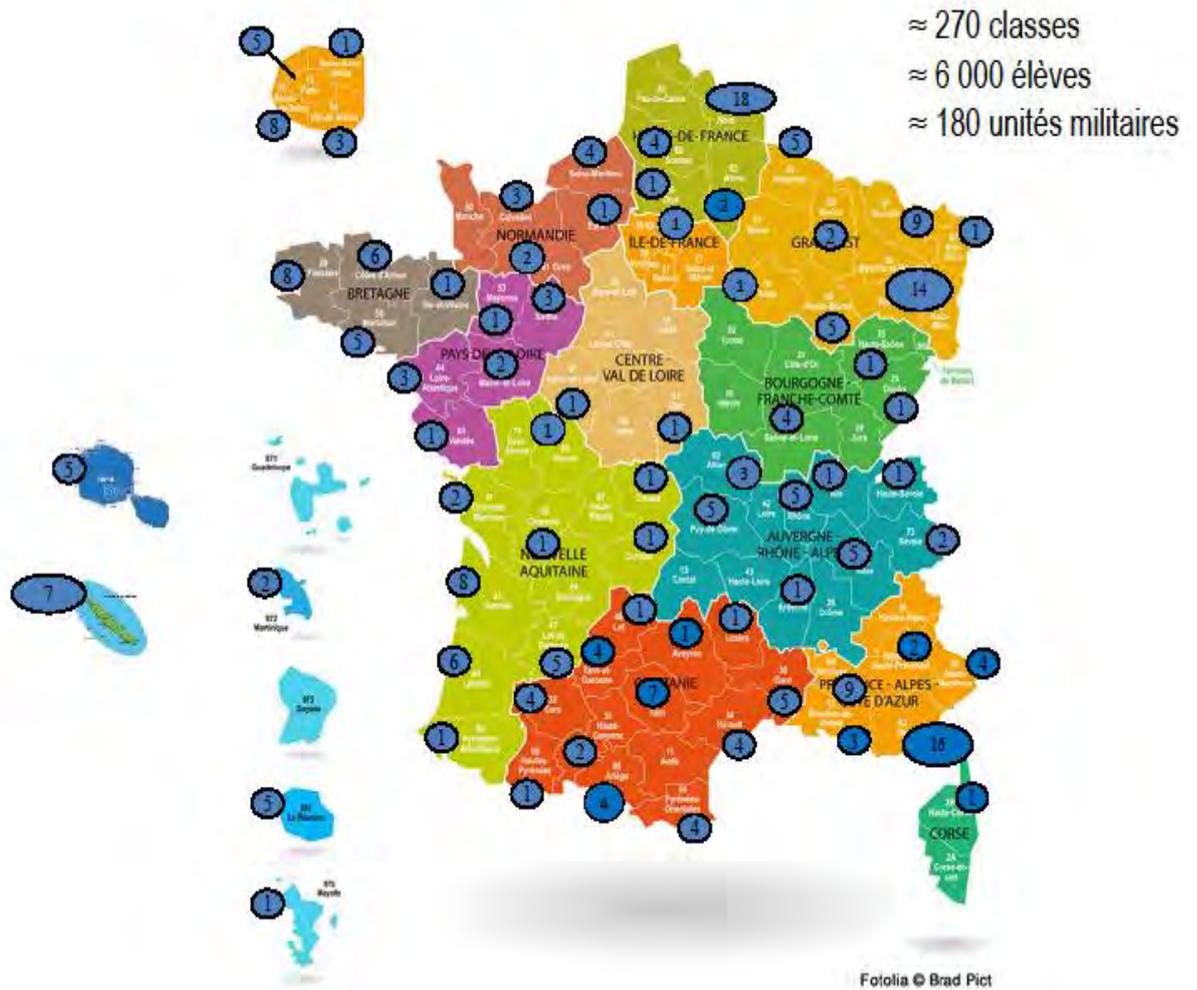
Signatures

Fait en deux exemplaires originaux à **lieu**, le **date**.

Nom et fonction représentant établissement scolaire	Nom commandant de l'unité

Annexe 4 : cartographie des CDSG

Cartographie des CDSG 2018-2019



Annexe 5 : exemple de CDSG en partenariat avec une unité de l'armée de terre

Classe de 2^{de} défense et sécurité globale du lycée Charles Hermite à Dieuze (Moselle, académie de Nancy-Metz), en partenariat avec le centre de formation initiale des militaires et le 1^{er} régiment d'infanterie.

Seconde Défense



Le rôle et la place de l'école dans la République sont inséparables de sa capacité à en faire vivre et à en transmettre les valeurs. L'école entend répondre avec pédagogie et fermeté à une double mission : transmettre des connaissances, des compétences et une culture commune d'une part ; être, d'autre part, un creuset de la citoyenneté.



Cirulaire de rentrée n° 2015-085 du 3-6-2015

Objectifs de la classe :

- Développer l'esprit et l'engagement citoyen
- S'engager dans des actions citoyennes véritables
- Comprendre, connaître et appliquer les valeurs et les règles qui régissent les comportements individuels et collectifs
- Développer l'éducation aux médias et à l'information
- Comprendre, connaître et participer à des commémorations
- Développer le lien armée-nation et comprendre les libertés fondamentales défendues
- Découvrir des métiers dans les différents domaines de la défense globale



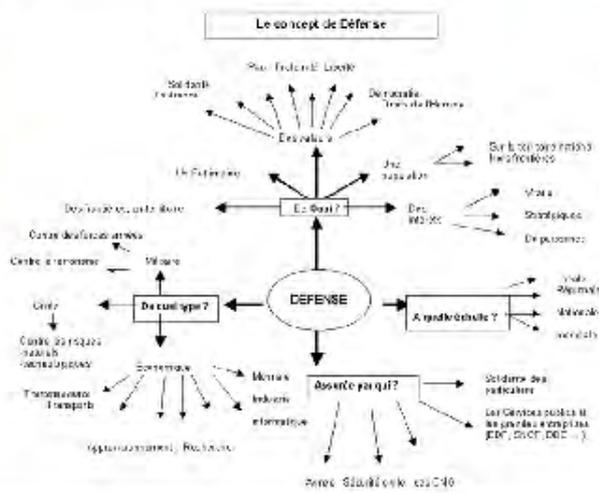
Organisation :

- 2 heures d'activité « défense » par mois (défense des populations, défense économique, défense de l'environnement, défense du patrimoine, missions de la Défense, les conflits dans le monde, questions d'actualité...)
- 1 partenariat fort avec 1 ou 2 unités militaires (CFIM, 1^{er} RI) et des partenariats secondaires avec des associations (Croix Rouge, ASSAJUCCO...)
- Participation à une conférence IHEDN-cadets
- Participation à une commémoration
- Visite d'un musée de la Défense à Paris et de l'Assemblée Nationale
- Participation au concours de la Résistance





Le concept de Défense



Annexe 6 : exemple de CDSG en partenariat avec un bâtiment de la marine nationale

Classe de 4^e défense et sécurité globale du collège Jean Macé à Clichy la Garenne (Hauts-de-Seine, académie de Versailles), en partenariat avec le bâtiment d'expérimentation et de guerre des mines (BEGM) *Thétis*.



Il s'agit d'une classe de 4^e constituée de 30 élèves volontaires. L'unité militaire partenaire le BEGM *Thétis* de la marine nationale, basé à Brest. La classe dispose pour l'année 2018-2019 de 2 heures hebdomadaires spécifiques, complétées d'un travail en interdisciplinarité avec les professeurs de l'équipe pédagogique. Le travail réalisé est utilisable dans le cadre des activités du parcours citoyen pour l'oral du brevet en 3^e.



Objectifs :

- renforcer le lien armées - Nation ;
- permettre une meilleure connaissance de la défense ;
- renforcer la transmission du flambeau de la mémoire.

La classe défense du collège à plusieurs partenaires :

- avec le BEGM *Thétis* de la marine nationale, basé à Brest ;
- partenariat avec l'association *Le Souvenir Français* avec un drapeau de commémoration « Rhin et Danube » prêté pour les actions mémorielles ;
- avec la Ville de Clichy : participation des élèves aux différentes commémorations ;
- avec le 4^e groupement des appuis et secours des pompiers de Paris.



Programme de la CDSG :

- Travail sur des thèmes liés à la défense et notamment à la marine nationale. Visite d'une journée à bord du BEGM *Thétis*.
- Voyage à Brest pour retrouver notre unité partenaire et découvrir notamment la base navale de Brest (hébergement offert par la base navale). Réalisation d'un film.
- Découverte de métiers de la défense.
- Apprentissage de plusieurs chants républicains.
- Participation aux grands événements mémoriels de l'année sur Clichy et Paris ; les élèves participent activement aux cérémonies (dépôts de gerbes, porte-drapeaux, élèves habillés en poilus le 11 novembre ...) ; ravivage de la flamme à l'arc de triomphe.
- Participation au rallye citoyen des Hauts-de-Seine avec réalisation d'un dossier.
- Formation au PSC1 de l'ensemble des élèves de la classe.

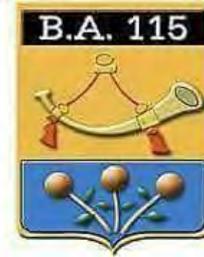


Annexe 7 : exemple de CDSG en partenariat avec une base de l'armée de l'air

Classe de 4^e défense et sécurité globale du collège Simone Veil à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône, académie d'Aix-Marseille), en partenariat avec le commando parachutiste de l'air 20 (CPA 20) de la base aérienne 115 (BA 115) d'Orange-Caritat.

Objectifs de la classe :

- faire vivre le lien éducation nationale - défense nationale ;
- permettre aux élèves de découvrir le fonctionnement de la défense nationale ;
- développer l'esprit citoyen de nos élèves en participant à des projets en lien avec les collectivités locales ;
- proposer des actions dans le cadre du parcours citoyen de l'élève (l'éducation à la défense) ;
- s'investir dans les commémorations nationales afin de transmettre le devoir de mémoire ;
- découvrir des métiers dans le cadre du parcours avenir (les métiers liés à la défense, à la protection des personnes, à la protection de l'environnement, etc.).



Actions mises en œuvre :

- 1 heure quinzaine dévolue à la CDSG ;
- visite annuelle de la BA 115 dans le cadre de la journée nationale des réservistes ;
- participation annuelle au Rallye citoyen sur la base aérienne de Salon-de-Provence ;
- participation aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai (en lien avec la commune de Châteaurenard) ;
- action de nettoyage des massifs forestiers de la commune (en partenariat avec la commune de Châteaurenard) en lien avec les professeurs de sciences de la vie et de la terre ;
- accueil au sein de l'établissement d'intervenants extérieurs : la Croix-Rouge afin de dispenser une formation aux premiers secours aux élèves de la CDSG ainsi que de gendarmes et de militaires (présentation de leurs missions et de leurs métiers) ;
- participation au prix du gouverneur militaire de Marseille ;
- permettre à quelques élèves de la CDSG de participer à la formation au brevet d'initiation à l'aéronautique (BIA) dispensé aux élèves de 3^e.



Annexe 8 : mallette de soutien aux projets d'enseignement de défense des CDSG

Dans le cadre de leurs actions d'enseignement de défense, les CDSG peuvent bénéficier d'un soutien pédagogique et financier de la DPMA du ministère des armées ainsi que d'une mise en lumière nationale de leurs projets.

Ce soutien peut prendre la forme suivante :

- ✓ une possibilité de subventions des actions scolaires d'enseignement de défense ;
- ✓ une possibilité de soutien financier, *via* le réseau des trinômes académiques, des actions des CDSG en particulier dans le cadre des rallyes citoyens et des formations d'enseignants ;
- ✓ une possibilité de sélection à l'opération nationale interministérielle *Héritiers de mémoire*, consistant en la réalisation de films documentaires projetés lors d'une cérémonie nationale interministérielle ;
- ✓ une possibilité de participations aux commémorations nationales ;
- ✓ un abonnement gratuit à la revue *Les chemins de la mémoire* ;
- ✓ une communication nationale sur les projets d'enseignement de défense des CDSG lors des évènementiels et dans les publications d'enseignement de défense ;
- ✓ un accès facilité aux ressources d'enseignement de défense (plateforme Educ@def, outils pédagogiques spécifiques).

Le contenu de la mallette d'enseignement de défense est disponible auprès du bureau des actions pédagogiques et de l'information de la DPMA à l'adresse mél suivante :

dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr

Annexe 10 : témoignages

Témoignage d'un élève

« Je fais partie de ce dispositif pour la 3^e année consécutive, ainsi j'ai pu participer à de nombreuses et diverses activités avec le 3^e RG, ce qui m'a permis de découvrir et d'acquérir de nouvelles valeurs très utiles pour moi actuellement. » Merum

Témoignages d'enseignants

« Cette possibilité qui est offerte à nos élèves leur permet d'acquérir un éclairage nouveau sur un domaine qui leur est souvent mal connu. Après quatre années d'activités en partenariat avec un régiment et une association, je peux affirmer que les CDSG ont un impact plus que positif auprès de nos élèves en terme de respect, d'esprit de cohésion et de volontarisme à afficher un fort esprit de citoyenneté. » Stéphane

« Une année de classe défense, c'est une véritable aventure humaine qui renforce la cohésion et donne du sens aux valeurs républicaines. C'est un projet pédagogique innovant, ambitieux et enthousiasmant. Les élèves mûrissent et développent de nombreux savoirs et savoir-être. C'est passionnant ! » Guillaume

Témoignage de chef d'établissement

« Nous pouvons tous être fiers du rapprochement de nos ministères respectifs, du régiment et du collège. C'est un véritable partenariat, une histoire partagée par des jeunes et des adultes qui savent leur montrer de vraies valeurs auxquelles ils sont profondément attachés et qui ainsi les guident vers le meilleur avenir possible. » Agnès

Témoignage de militaire

« Ce dispositif s'intègre dans un parcours initiatique indispensable pour former le citoyen de demain. Au regard de l'enthousiasme des élèves et des résultats obtenus, un tel parcours devrait être proposé à chaque enfant de la nation. » Sébastien, lieutenant-colonel

Annexe 11 : ressources et contacts

Ressources

Vade-mecum des CDSG

Disponible auprès du bureau *égalité des chances* (DSNJ)

Malette de soutien aux projets d'enseignement de défense

Disponible auprès du bureau des actions pédagogiques et de l'information (DPMA)

Ressources pédagogiques : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/>

Clip du département des politiques jeunesse

En libre accès sur You tube : « #ArmeesJeunesse, La jeunesse au cœur de la défense »

Documentaire « **Allons enfants !** » qui filme la CDSG du lycée Japy à Lyon.



Certains élèves flirtent avec les limites, d'autres sont décrocheurs ou en réinsertion scolaire. Mais au lycée professionnel Japy de Lyon, ils sont dix-sept élèves à suivre l'option Classe défense. Deux heures par semaine dispensées par des militaires pour rapprocher école et armée. Dans une société en perte de repères, ce cours peut permettre à ces jeunes en manque d'appartenance de redéfinir le «faire Nation». Que va leur apporter cette expérience ? Quelles valeurs l'armée peut-elle leur inculquer ? Quelle en sera la portée réelle ?

Réalisé par Sylvie Perrin, produit par Cocottes minute productions

Contacts

DSNJ

Bureau *égalité des chances*

dsnj-dispositifs-jeunesse.contact.fct@intradef.gouv.fr

09 88 68 67 84 ; 09 88 68 67 84

DPMA

Bureau des actions pédagogiques et de l'information

dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr

Annexe 12 : glossaire

ADS : armées, directions et services

AR IHEDN : association régionale de l'Institut des hautes études de défense nationale

CDSG : classe de défense et de sécurité globale

CPES : classe préparatoire à l'enseignement supérieur

DASEN-IA : directeur académique des services de l'éducation nationale – inspecteur d'académie

DGESCO : direction générale de l'enseignement scolaire

DMD : délégué/délégation militaire départemental(e)

DNB : diplôme national du brevet

DPMA : direction des patrimoines, de la mémoire et des archives

DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale

DSNJ : direction du service national et de la jeunesse

EPI : enseignement pratique interdisciplinaire

EMC : enseignement moral et civique

GED : grande école de la défense

HSE : heures supplémentaires effectives

IHEDN : institut des hautes études de défense nationale

JDC : journée défense et citoyenneté

MINARM : ministère des armées

MEN : ministère de l'éducation nationale

MESRI : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

OGZDS : officier général de la zone de défense et de sécurité

ONAC-VG : office national des anciens combattants et victimes de guerre

PEC : plan égalité des chances

PMI : période militaire d'initiation

PMP : période militaire de perfectionnement

REP : réseau d'éducation prioritaire

RJC : réseau jeunesse et citoyenneté

RLJC : réserviste local à la jeunesse et à la citoyenneté

SCCC : socle commun de connaissance, de compétence et de culture

ZDS : zone de défense et de sécurité